



**Prévention  
des Inondations**  
DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

À conserver et afficher

# Une inondation ?

## J'adopte les bons comportements !



+ d'infos :  
[inondations-agglo-toulouse.fr](http://inondations-agglo-toulouse.fr)

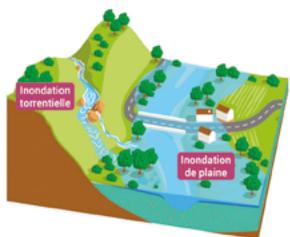
Flashez ici **carte interactive  
des zones inondables**

Démarche de prévention co-portée par :



## Trois notions-clés à connaître

### Les types d'inondations les plus à risques



#### Débordement de cours d'eau

Peuvent intervenir en moins de 24h le long de la Garonne et de ses affluents, voire en moins d'une heure le long des cours d'eau mineurs.

Période la plus sensible : de décembre à juin.



#### Ruissellement

Peuvent intervenir en quelques minutes lors des pluies intenses, y compris dans les zones éloignées des cours d'eau.

Période la plus sensible : d'avril à septembre.



### La vigilance inondation

La vigilance indique la probabilité d'apparition d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures à venir. Elle vise ainsi à instaurer une mise en veille et à anticiper les mesures de protection nécessitant le plus de temps.

#### Deux sites incontournables :



→ [vigilance.meteofrance.fr](https://vigilance.meteofrance.fr)



→ [vigicrues.gouv.fr](https://vigicrues.gouv.fr)

existent aussi en applications pour smartphone !



### L'alerte

L'alerte est lancée lorsqu'un danger est imminent. Plusieurs canaux peuvent être mobilisés (sirènes, message téléphonique...). Rapprochez-vous de votre commune pour en savoir plus.

## Aide-mémoire

### La signification des pictogrammes de vigilance (Météo-France) :



**Crues :** risque de débordement des cours d'eau principaux.



**Pluie-inondation :** risque d'inondations par ruissellement et débordement des cours d'eau mineurs.



**Orage :** peut impliquer un risque d'inondations localisées par ruissellement et débordement des cours d'eau mineurs, couplées à d'autres phénomènes violents (foudre, vent violent, grêle...).

### Les canaux d'information officiels :



France Bleu :  
91.8 FM ou 97.2 FM



[@Beauvau\\_Alerte](https://twitter.com/Beauvau_Alerte),  
[@PrefetOccitanie](https://twitter.com/PrefetOccitanie),  
[@sdis31officiel](https://twitter.com/sdis31officiel),  
Votre commune



[fr-alert.gouv.fr](https://fr-alert.gouv.fr)  
[inforoute31.fr](https://inforoute31.fr)  
[vigilance.meteofrance.fr](https://vigilance.meteofrance.fr)  
[vigicrues.gouv.fr](https://vigicrues.gouv.fr)  
[apic-vigicruesflash.fr](https://apic-vigicruesflash.fr)

## Pour tous les types de phénomènes, un même code couleur :

**Rouge : vigilance absolue**  
→ phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

**Orange : soyez très vigilant**  
→ phénomènes dangereux et étendus

**Jaune : soyez attentif**  
→ phénomènes localement dangereux



### Le kit d'urgence

- Radio et lampe de poche avec piles de rechange,
- Gilets jaunes et sifflet,
- Téléphone et chargeur et/ou batterie externe,
- Bouteilles d'eau potable (6L / pers) et nourriture,
- Trousse de premiers soins,
- Lingettes,
- Outils de base (couteau multi-fonction,...),
- Lunettes de secours,
- Bougies, briquet ou allumettes,
- Médicaments et ordonnances,
- Vêtements chauds,
- Couvertures de survie,
- Double des clés,
- Copie des contrats d'assurance,
- Sacs poubelles,
- De quoi s'occuper (cartes...).

## Les bons comportements en cas d'inondation



**Tout au long de l'épisode d'inondation :**  
(y compris lors du retour à la normale)

- Je me tiens informé via les sources officielles (ci-contre)
- Je respecte les consignes des autorités
- Je suis responsable de ma propre sécurité
- Je reste attentif aux personnes vulnérables de mon entourage



**À l'approche de l'inondation :**  
(période de vigilance)

**Je m'organise pour que mes proches et moi soyons en sécurité.**

- Je m'assure que mes proches sont bien informés
- Je m'assure de **ne pas avoir à me déplacer dans une zone à risque** au moment où est prévu l'épisode
- Je m'assure que **mon véhicule n'est pas stationné en zone inondable.**



**Si j'habite en zone inondable :**

- Je réfléchis à une **solution d'hébergement temporaire** (famille, amis)
- Je m'assure que mon **kit d'urgence** est bien complet et je le place dans la pièce-refuge
- Je prépare les **mesures de protection spécifiques à mon logement**, par exemple : **surélever les meubles, les biens de valeur et les produits dangereux ; occulter les ouvertures** (portes, fenêtres, soupiraux...) ; si besoin, **couper les réseaux d'électricité, d'eau et de gaz...**



**Pendant l'inondation :**  
(période d'alerte)



**Je garde mon calme et je me mets en sécurité.**

- **Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements**
- **Je ne m'engage jamais dans une zone inondée**, ni en voiture, ni à pied. Moins de 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture !
- **Je ne descends pas dans les sous-sols** : l'eau peut monter rapidement !
- **Je m'éloigne des rivières, des ponts et des fossés** : au-delà du risque d'inondation, les berges peuvent s'effondrer !
- **Je me réfugie en hauteur, sans prendre l'ascenseur** : des coupures de courant sont possibles !
- **Je ne m'abrite pas sous un arbre** : les chutes de branches et la foudre sont aussi des facteurs de danger !
- Sauf consigne contraire des autorités, **je ne vais pas chercher mes enfants à l'école**, où ils sont pris en charge et mis en sécurité
- **Je ne téléphone qu'en cas d'urgence**, pour ne pas encombrer les lignes.



**À emporter à la dernière minute en cas d'évacuation**

- Téléphone portable chargé
- Médicaments spécifiques
- Papiers d'identité, Carte Vitale et un moyen de paiement

**Numéros utiles**

**15:** SAMU  
**17:** Police / Gendarmerie  
**18:** Pompiers  
**Mairie:** .....

**112:** Appel d'urgence  
**114:** Appel d'urgence pour personnes sourdes et malentendantes



## Après l'inondation

**Je reste vigilant et j'engage les démarches nécessaires.**

**Si mon logement a été sinistré :**

- **Je ne le réintègre qu'après avis favorable des autorités**
- **J'inspecte le bâtiment en me protégeant** (chaussures ou bottes adaptées, gants, masque, casque...) **et en restant très vigilant** (risques d'effondrements, d'électrocution, de contact avec des produits nocifs ou des objets tranchants...)
- Je prends des **photos des dégâts** et je **signale le sinistre à mon assureur et ma mairie. Je ne jette rien avant le passage de l'expert !**

**Attention :** lorsque l'arrêté de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel, vous disposez de 30 jours pour déclarer les dommages à votre assureur.

Votre assurance doit inclure une garantie « dommages » (incendie ou dégât des eaux ou multi-risques) pour être bien indemnisé.\*

- **J'aère, je nettoie, je désinfecte et je sèche dès que possible les pièces, le mobilier et les vêtements, en me protégeant**
- **Je ne rebranche les réseaux qu'après avis favorable des autorités et après avoir vérifié leur état** (pas d'humidité résiduelle au contact du réseau électrique, pas d'endommagement des canalisations...). **Au moindre doute, je fais appel à un spécialiste !**

**Plus généralement :**

- **Je me tiens éloigné des cours d'eau :** les berges et les arbres ont pu être déstabilisés et pourraient s'effondrer
- Si j'en ai la possibilité, **je propose mon aide et je me protège en conséquence :** gants, chaussures de sécurité...
- Les épisodes d'inondation peuvent être traumatisants. Je n'hésite pas à en parler avec mes proches ou avec des professionnels de santé.

**Avec le soutien financier de :**



\*Plus d'informations sur :  
[franceassureurs.fr](http://franceassureurs.fr)